

Recevant, à son arrivée à Paris, un journaliste parisien venu pour l'interviewer, le cardinal Dubois n'a pas craint de lui dire que le Saint-Siège ne se réjouissait pas moins que la France, des heureux résultats de son voyage et qu'il s'en réjouissait aussi bien pour les intérêts catholiques en Orient que pour la France elle-même.

Le Pape et l'A. C. J. F. — Le Souverain-Pontife a nommé Chevaliers de St-Grégoire-le-Grand, quatre des membres les plus représentatifs de l'A. C. J. F. : M. Souriac, président-général ; M. Jarrie, ancien vice-président ; M. Mairot, président de Franche-Comté et M. Lonard, président de Bourgogne. En même temps, en date du 24 avril et par la main du cardinal Gasparri, Benoît XV dit ses félicitations pour le passé et sa confiance pour l'avenir.

Cheminots catholiques.— L'Union catholique du personnel des Chemins de fer a protesté publiquement et avec énergie contre les grèves politiques et a invité ses adhérents à rester au travail.

C'est grâce à son intervention si les grèves socialistes-maçonniques de l'Internationale, organisées dans le personnel des voies ferrées, ont si piteusement raté. L'Union catholique, pendant la guerre, a, de la sorte, sauvé la France et les Alliés plusieurs fois. Naturellement, les grandes agences de dépêches, toutes à la dévotion du protestantisme ou des loges, ont toujours passé cela sous silence.

La Semaine religieuse de Paris vient de publier le rapport qu'a lu, au récent Congrès diocésain, M. Legrand, président de l'Union catholique des Chemins de fer, sur les progrès de cette Association.

Fondée en 1898 par M. l'abbé Reymann, alors vicaire à Saint-Mandé, l'Union, qui a débuté modestement avec 111 adhérents, compte aujourd'hui, dans la France entière, 500 groupes. Elle est née à la basilique de Montmartre où les cheminots catholiques se rencontrèrent pour la première fois à l'occasion d'une adoration nocturne. Elle a été bénie par Léon XIII, Pie X et Benoît XV. Elle a reçu les encouragements répétés de l'Épiscopat français. Elle a été médaillée par le Ministre du Commerce et par la Société d'encouragement au Bien.

Depuis 1916, l'Union admet dans son sein les groupements féminins. Elle a provoqué, en 1917, la formation d'un Syndicat professionnel des Cheminots de France, destiné à permettre à ses membres de défendre honnêtement leurs intérêts corporatifs. Union et syndicat sont deux organisations distinctes, qui ne doivent pas être confondues, l'une visant un but moral et religieux, l'autre un but temporel et professionnel.

Les cheminots qui appartiennent à l'Union ont des réunions mensuelles sous la présidence du prêtre-directeur de leur groupe. Ils s'y entretiennent dans la piété et dans l'esprit d'apostolat. Ils s'engagent à remplir leurs devoirs religieux, à braver le respect humain, à ne s'enrôler dans aucune société hostile au catholicisme.